



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise à disposition des élèves de plateformes de ressources documentaires

Question écrite n° 27800

Texte de la question

M. Christophe Euzet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la possibilité d'ouvrir le dispositif *LireLactu.fr* à tous les lycéens et tous les collégiens à domicile pour la durée du confinement, suite à l'épidémie de coronavirus covid-19. La plateforme numérique *Lirelactu.fr* permet aux collégiens et aux lycéens d'accéder gratuitement et en *streaming* à une douzaine de titres de la presse nationale et internationale depuis leur établissement scolaire en se connectant au wifi de leur collège ou de leur lycée dont la plateforme reconnaît l'adresse IP. En cette période de confinement, eu égard aux nombreuses rumeurs et fausses informations qui circulent à propos de l'épidémie de covid-19, il serait particulièrement important que les élèves ne s'informent pas que sur les réseaux sociaux mais aient accès à une presse pluraliste et de qualité pour se documenter et développer leur esprit critique. Ceci pourrait se concrétiser *via* l'environnement numérique de travail (ENT) de chaque établissement et par conséquent avec un mot de passe, ce qui permettrait de garantir une traçabilité. Ce dispositif exceptionnel pourrait être interrompu dès la reprise des cours. Cette mesure s'inscrirait dans la même logique que celle des éditeurs scolaires qui viennent de mettre gratuitement leurs manuels numériques sur leurs plates-formes, ou que celle de la *Khan Academy*, adaptée en français par Bibliothèques sans frontières, pour les mathématiques et les sciences. D'une manière générale, il serait intéressant qu'une publicité plus grande soit donnée, sur les sites institutionnels, aux ressources pédagogiques et documentaires en ligne qui sont en libre accès. Cette information devrait aussi être largement diffusée auprès des enseignants, des élèves et de leurs parents pour garantir des supports et une information de qualité afin de favoriser la continuité pédagogique.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Euzet](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27800

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2418

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)